

INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE DE LICENCE DANS UNE UNIVERSITE FRANCAISE BAC LIBANAIS (DAP BLANCHE)	INSCRIPTION DANS LES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE (DAP JAUNE, BAC + 1 à BAC +5) POUR OBTENIR UN DIPLÔME D'ARCHITECTURE FRANCAIS
---	--

1. Test de français obligatoire

L'attestation de réussite au test est une pièce indispensable pour la validation de votre dossier Campus France (TCF pour la DAP/ DELF B2 ou DALF C1).

Dans la section « compétences linguistiques », insérer :

- l'attestation de réussite si vous avez déjà effectué le test et reçu les résultats,
- l'attestation d'inscription délivrée par l'Institut français du Liban (à Beyrouth ou en région selon votre lieu de résidence) si vous n'avez pas encore effectué le test ou ne disposez pas des résultats.

2. Constitution du dossier électronique Campus France

Sur le site www.liban.campusfrance.org, cliquer sur la rubrique « Comment s'inscrire et obtenir un visa ».

a) Rubrique « **je crée mon compte** » : remplir les informations personnelles, scanner une pièce d'identité et valider pour obtenir un **numéro d'identifiant** Campus France, **à conserver tout au long de la procédure**.

b) Rubrique « **parcours et diplômes** » : (section « année de lycée »), scanner les notes des classes de seconde et première ainsi que du premier trimestre de la terminale ou bien les résultats du bac officiel si vous l'avez déjà obtenu (section « bac ou équivalent »). Attention : Les relevés de notes doivent être traduits en français s'ils ont été délivrés en arabe par l'école.

c) Rubrique « **mon panier de formations** » : choisir les établissements d'inscription. Sélectionner 1^{ère} année de licence pour les formations universitaires (3 universités) et DAP Jaune pour les études d'architecture (2 écoles).

3. Validation du dossier sur rendez-vous

Sélectionner « je prends rendez-vous » pour le dépôt du dossier. En raison de la dématérialisation de la procédure, l'Espace Campus France ne reçoit aucun document papier.

• **Frais de dossier** : Depuis le 1er mars 2022, les frais de validation de la procédure "Etudes en France" s'élèvent à 240 euros, payables en euros et en cash à la caisse de l'Institut français du Liban, le jour de la validation (sur rendez-vous). Cette tarification couvre le traitement du dossier, la transmission des demandes aux universités via la plateforme, l'entretien pédagogique ainsi que l'attestation pré-consulaire, nécessaire à la demande de visa.

4. Entretien Pédagogique

La prise de rendez-vous se fait suite à la validation, par votre compte Etudes en France. Votre dossier sera transmis aux universités une fois l'entretien pédagogique effectué.

5. Choix définitif

Une fois l'admission confirmée par les établissements français (l'attestation de pré-inscription reçue via votre compte Campus France/Etudes en France), vous devez confirmer votre choix définitif **avant le 15 mai 2022** en accédant à la rubrique « je suis accepté(e) » - projet d'étude et sélectionner l'université choisie.

6. Retrait attestation pré-consulaire

Cette attestation vous permettra de déposer votre demande de visa étudiant à TLS. Pour demander l'attestation vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : pre-consulaire@if-liban.com

7. Visa long séjour étudiant

La prise de RV se fait sur le site de TLS Contact <https://fr.tlscontact.com/lb/BEY/index.php>